



COMMENT DIRE... ? CA DEMARRE MAL !!!

Le 6 avril 2021, une délégation a été reçue en visioconférence par le conseiller fonction publique de la ministre Amélie DE MONTCHALIN.

Le représentant du ministère de la transformation et de la fonction publiques, nous a confirmé que certaines choses sont à l'arbitrage et nous a donné des pistes de réflexion.



**CLAIREMENT POUR FOPM
LE COMPTE N'Y EST PAS**

POUR FOPM DEUX AVANCEES OBLIGATOIRES

PRIME DE POLICE / RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE

PRIME DE POLICE

l'Indemnité Spéciale de Fonction obligatoire à 25%, comptant dans le calcul de la retraite

**RECONNAISSANCE DE
LA PENIBILITE**

**UNE BONIFICATION D'UN CINQUIEME DU TEMPS DE SERVICE ACCOMPLI / 5 ANS MAXI
POUR L'AGE DU DEPART A LA RETRAITE**

**Nous souhaitons une concertation tripartite entre le Gouvernement, l'association des
Maires de France et les Organisations Syndicales
afin d'obtenir des avancées concrètes
AVANT LE CARTON ROUGE**